

inhumés dans leur église de Québec. M. de la Bourgonnière de Hauteville, comme ses deux illustres maîtres, avait beaucoup d'affection pour les Récollets. Ces religieux, on le sait, ne recevaient pas d'aumônes ni de dons en argent personnellement. M. de la Bourgonnière de Hauteville fut plusieurs années leur syndic ordinaire et receveur de leurs aumônes.

Le 25 mai 1703, pendant qu'il assistait à la grand'messe à la cathédrale, M. de Callières pris d'un vomissement de sang fut aussitôt transporté au château Saint-Louis. Il décéda le 27 mai.

Deux jours avant sa mort, il avait fait son testament devant le notaire Chambalon.

C'est son fidèle secrétaire qu'il nomma pour exécuter son testament et prendre le soin de ses biens.

Une clause de ce testament prouve toute l'estime que M. de Callières avait pour son secrétaire :

“Item donne et lègue le d. seigneur testateur tout ce qui dépend de sa garde-robe consistant en ses habits, linges et autres hardes, d'icelle d'argent en dépendant : savoir la moitié franche du tout au sieur de Hauteville son secrétaire, et l'autre moitié aux sieurs Beaufort son maître d'hôtel et Gillet son valet de chambre par moitié et égale portion outre et au pardessus de ce qui leur pourra être dû de leurs gages, et ce pour les bons et agréables services que les dits Hauteville, Beaufort et Gillet lui ont rendus et rendent journellement.”

Il est probable qu'à la mort de M. de Callières M. de la Bourgonnière de Hauteville repassa en France puisque nous n'en entendons plus parler après cette année 1703.

P. G. R.

---

(1) Sur Nicolas Levieux, sieur de Hauteville, on peut consulter le BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES, vol. XXII, p. 33.

(2) Mgr Tanguay, (DICTIONNAIRE GENEALOGIQUE, vol. Ier, p. 80) le fait venir de Bayeux, mais il a évidemment mal lu

(3) E.-Z. Massicotte, TRIBUNAUX ET OFFICIERS DE JUSTICE DE MONTREAL, p. 277.